

Résolution

sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie

Kigali (Rwanda) | 8 et 9 juillet 2022

RAPPELANT que l'intelligence artificielle (IA) est un processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique et que son but est de permettre à des ordinateurs de penser et d'agir comme des êtres humains ;

PRENANT EN COMPTE qu'à l'heure actuelle, selon les régions, le développement de l'intelligence artificielle n'est pas toujours adéquatement encadré ;

ÉTANT DONNÉ les impacts potentiels de l'intelligence artificielle sur les droits humains, tels que sur le droit à l'égalité, le droit à la dignité humaine, le droit à la sécurité et le droit au bien-être physique et psychologique ;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'intelligence artificielle, présentée en 2018, à savoir :

1. Élaborer un cadre éthique pour le développement et le déploiement de l'IA ;
2. Orienter la transition numérique afin que tous puissent bénéficier de cette révolution technologique ;
3. Ouvrir un espace de dialogue national et international pour réussir collectivement un développement inclusif, équitable et écologiquement soutenable de l'IA.

PRENANT EN COMPTE les principes de l'OCDE sur l'intelligence artificielle à savoir la croissance inclusive, le développement durable et le bien-être, l'équité, la transparence et l'explicitabilité, la robustesse, la sûreté et la sécurité et la responsabilité ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kigali (Rwanda), les 8 et 9 juillet, sur proposition de la Commission politique,

INCITE les gouvernements à adhérer aux principes de l'OCDE sur l'intelligence artificielle, adoptés en mai 2019, afin d'établir des normes pour l'intelligence artificielle qui sont suffisamment pratiques et flexibles pour résister à l'épreuve du temps ;

ENCOURAGE les États, les chefs de gouvernements et les parlements de l'espace francophone à favoriser la coopération internationale au service d'une intelligence artificielle digne de confiance, c'est-à-dire licite, éthique et robuste ;

DEMANDE aux acteurs impliqués en ce qui concerne l'intelligence artificielle de développer des ressources en français, afin de permettre aux pouvoirs publics mais également aux citoyennes et citoyens, aux entreprises et à toutes les parties prenantes concernées de l'espace francophone d'avoir accès à des informations sur l'IA dans leur langue ;

RAPPELLE l'importance de façonner un cadre d'action politico-légal favorable à l'intelligence artificielle, afin de bénéficier des nombreuses opportunités qu'elle offre et de garantir les droits fondamentaux des individus ;

INTERPELLE les gouvernements de l'espace francophone afin de faciliter l'investissement public et privé dans la recherche et le développement afin de stimuler l'innovation dans l'intelligence artificielle digne de confiance.